

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 juillet 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 316

présenté par

M. Poisson, Mme Fort, M. Decool, M. Dhucq, M. Hetzel, M. Salen et M. Devedjian

**ARTICLE 13**

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« Ce programme ne peut pas remettre en cause les objectifs de construction de logements inscrits dans les chartes des parcs naturels régionaux. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de respecter les spécificités des territoires franciliens protégés.